

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 07/03/2017
à 18H30 à THIAUCOURT
Annule et remplace le compte-rendu du 15/03/2017

Membres du Conseil : 72
Présents : 59
Pouvoirs : 1
Votants : 60
Excusés non représentés : 6
Excusé représenté : 1
Absents : 13

Membres absents : Patricia BECKER, Denis PETIT, Didier NOEL, Karine SCHORP, Marie OMHOVERE, Paul CARPENTIER

Membres excusés non représentés : Gérard RENOUARD, Jean Luc PAULS, Alexandre MARCHAND, Muriel MANCIAUX, Yvette TELLIER ROSMAN

Membre excusé représenté : Dominique LORETTE, Corine HALTEUR, Denis FOURRIERE, Emmanuel MOUSSLER, Jean-Marie CUNY

Nombre de communes représentées : 43

Communes non représentées : BOUILLONVILLE, DOMMARTIN LA CHAUSSEE, HANNONVILLE-SUZEMONT, REMBERCOURT SUR MAD, SAINT BAUSSANT, TRONVILLE

Secrétaire : Gilles SOULIER

1- Désignation du secrétaire de séance et validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 07/03/2017

Les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée et nomment Gilles SOULIER, secrétaire de séance.

M. Olivier JACQUIN s'excuse pour le retard d'envoi du compte-rendu, en raison de la charge de travail importante de l'équipe. Celui-ci devra être envoyé dans les 8 jours voir au plus tard dans les 15 jours qui suivent le conseil communautaire

M. Jacques PERANTONI souhaite que les noms des personnes intervenants soient inscrits dans le compte-rendu et que les comptes-rendus soient plus complets et soient fidèles aux débats qui ont été menés. M. Olivier JACQUIN propose que soient indiquées les remarques importantes afin de faciliter le travail des services. M Denis BLOUET propose que les élus souhaitant apparaître dans le compte-rendu en informent l'assemblée au préalable.

M. ROUYER indique que le secrétaire de la précédente séance est erroné, il s'agit de M. Gérard ANDRE.

M. Jacques PERANTONI informe qu'une erreur s'est glissée, le point concernant le remboursement des frais de mission doit être uniquement délibéré pour les agents et non les élus.

M. Patrick MATHION a fait remarquer une erreur sur le dernier compte-rendu. Dans le point 11, Dossier VAILLANT le montant TTC est erroné. Une correction a été apportée.

Les corrections seront apportées au compte-rendu.

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire du 07.03.2017.

2- Finances publiques - Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Dans le cadre de la préparation du budget 2017 de la nouvelle Communauté de Communes Mad & Moselle, un débat d'orientation budgétaire est mené pour aider à la construction du futur budget et d'en déterminer les principaux axes.

Il s'agira d'un budget de transition jusqu'à l'harmonisation de l'ensemble des compétences et politiques publiques. Dans l'esprit du protocole préalable à la fusion, il reprendra d'abord les engagements actés et finançables des deux anciennes Communautés de Communes du Chardon Lorrain et du Val de Moselle.

Ce projet de budget prendra en compte :

- Les résultats prévisionnels des CA2016 de la CCCL et CCVM ;
- Les principales actions déjà engagées et les engagements pluriannuels de la CCCL et de la CCVM ;
- La mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement 2017-2020 avec la définition des priorités et des modalités de financement (fonds propres et/ou recours à l'emprunt) ;
- Des actions collectives (OPAH RR, Tedi Bus, FISAC) déjà validées par le précédent Conseil Communautaire ;
- L'évolution négative de certaines recettes (Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement dans le cadre de la participation au redressement des comptes publics) ;
- Les charges supplémentaires (Indemnités de fonction des élus, fin progressive des aides sur les emplois d'avenir et certains emplois périscolaires en CUI, revalorisation indiciaire des agents dans le cadre de l'augmentation du point d'indice et de la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations, mise en œuvre d'une mutuelle de santé de groupe, harmonisation progressive des rémunérations dans le cadre de la fusion...);
- Les impacts financiers liés à la fusion (suppression de poste ; évolution du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, Dotation de Solidarité Communautaire, DGF...);
- Les dépenses supplémentaires directement liées à la fusion : indemnisation de stagiaires, crédits d'études sur l'évolution des compétences optionnelles et facultatives...

Présentation des résultats prévisionnels consolidés des Comptes Administratifs 2016

Olivier JACQUIN rappelle que le cabinet d'études STRATORIAL FINANCES a réalisé un travail sérieux, neutre et considérable. Il est heureux que la CC ait pu se doter d'une telle expertise extérieure venant en appui à l'expertise des services internes.

Il souligne à nouveau que le taux d'épargne brut des deux anciennes collectivités cumulé est faible. Un effort important d'économie devra être réalisé. Le cabinet d'études a proposé plusieurs pistes d'économie ainsi que l'augmentation de la fiscalité. La partie Val de Moselle du territoire dispose, en effet, d'un potentiel financier supérieur aux CC de la même strate. Comme la CCM&M souhaite mener beaucoup de projets, il sera indispensable de faire augmenter le taux d'épargne brute en baissant les charges et en augmentant les recettes

A titre d'exemple une augmentation de la taxe d'habitation de 1%, dès 2017, représente un gain de 18 000€ qui ferait varier le taux de TH de 9.02 à 9.11%. Il est rappelé que les prévisions présentées sont faites sur la base de la situation actuelle constatée et des projets souhaités, et certains coutent cher (haut débit, très haut débit).

Olivier JACQUIN rappelle que les comptes administratifs 2016 des deux anciennes CC devront être validés séparément par les anciennes assemblées délibérantes.

Sur le stock de la dette de la CC (73.14€/hab), Olivier JACQUIN rappelle que le résultat est très satisfaisant comparé aux autres CC de notre strate qui sont souvent à des niveaux de dette/habitant bien plus élevé (250-300€/hab).

Présentation des principaux impacts de la fusion sur les dépenses (DSC, FPIC) et les recettes (DGF, fiscalité, revenus du domaine)

Impacts de la réforme de la Taxe Professionnelle (FNGIR)

Jean-Charles de BELLY souligne qu'il vaut mieux être prélevé au titre du FNGIR que d'en être bénéficiaire, et d'en dépendre, car l'Etat revoit actuellement sa politique de reversement, et les montants risquent de diminuer considérablement à l'avenir.

Patrick BOLAY rappelle que les montants du FNGIR sont le résultat des calculs de l'Etat.

DGF

La DGF est calculée sur un coefficient d'intégration fiscale. La fiscalité des communes est liée à l'intercommunalité. Si les communes augmentent leur fiscalité sans lien avec celle de la communauté de Communes, le CIF diminue et entraîne une diminution de la DGF. Il est donc important de travailler sur la fiscalité en concertation entre les communes et l'intercommunalité, car l'objectif est que tout le monde y gagne. Gilles SOULIER rappelle qu'il y a 3 leviers pour les finances publiques à savoir :

- Les économies à rechercher,
- La fiscalité
- Une harmonie fiscale entre les communes et l'intercommunalité qui passe par le pacte financier fiscal.

Cette dernière partie est une des missions du Bureau d'études. Ce dernier pense que la CC continuera d'être prélevée au titre de la contribution au redressement des finances publiques dès 2018, avec un rattrapage de 2017. Il est rappelé que les Attributions de Compensation ne viendront pas pénaliser le CIF pendant deux ans suite à la fusion et que le CIF est majoré de 5% en moyenne dans le cadre de la fusion.

Il est également rappelé que tout investissement entraînera des charges de fonctionnement pour l'intercommunalité.

FPIC

Le Chardon Lorrain était bénéficiaire et a perdu ce bénéfice faute d'effort fiscal suffisant. La Communauté de Communes du val de Moselle était contributeur.

Par le biais de la fusion, la nouvelle entité sera exempte du FPIC. Cela fait une économie de 55 888 € dès 2017 pour la CC et 82 306 € pour les communes de l'ex-CCVM.

Dotation Communautaire de Solidarité

Cette dotation est facultative et était instaurée sur l'ancien territoire mosellan. Il est proposé ne pas la reconduire pour la nouvelle entité. Car son extension à toutes les communes du nouveau territoire entraînerait une charge de plus de 250 000 € pour la CC, ce qui n'est pas supportable lorsqu'on a l'ambition de mener des projets intercommunaux, avec un taux d'Épargne brut cumulé trop faible.

Patrick MESSEIN rappelle qu'il est tout de même conscient que la perte d'une telle somme peut être importante pour certaines communes, même s'il était convenu que cette dotation était un dispositif annuel sans engagement de la CC vis-à-vis des communes. Certains maires subissant une perte ont évoqué qu'elle serait supportable, grâce à la disparition de la contribution au FPIC. D'autres « perdants » souhaitent que la CLECT puisse répartir cette perte sur leurs communes. La CLECT devra donc créer un mécanisme permettant à chaque commune de ne pas mettre leurs finances en danger, tout en renforçant le fait intercommunal.

Michel COULETTE informe que les élus étaient conscients que dans le cadre d'une fusion le dispositif était voué à disparaître.

Patrick MESSEIN précise que s'il y a un rééquilibrage entre communes perdantes et gagnantes, cela devra se faire sur l'ancien périmètre CCVM.

TEOM

Gérard ANDRE présente le projet de la commission des déchets. A savoir que sur la CCVM les dépenses OM étaient payées sur le budget général. Il est donc important de les extraire.

- 83 760 € d'excédent sur le bilan analytique CCVM de la gestion des déchets ;
- Reste à payer de l'exercice 2016 : 92 177 € (suite fusion, pas de journée complémentaire pour solder les factures). Ce montant est payé sur le budget annexe déchets en 2017 ;
 - Soit un déséquilibre de 8 417 € en 2016.
- Proposition du groupe de travail déchets du 02/03/17 :
 - transférer les 83 760 € du budget général vers le budget annexe ;
 - Assurer l'équilibre du projet de budget 2017
 - TEOM 2016 : 810 468 € / TEOM 2017 nécessaire à l'équilibre du BP: 830 000 € ;
 - Augmentation de la TEOM afin d'atteindre cet équilibre
 - + 20 000 € (soit +2.4%) dans l'attente de la notification des bases de TFB 2017
 - Étude à mener en 2017 sur l'optimisation du service (collecte verre, équipements pour la collecte, harmonisation).

Patrick BOLAY informe qu'en 2016 il y a eu une baisse de la TEOM. Un effort de tri avait été effectué par les habitants et pour récompenser cet effort une baisse de 5% avait été réalisée. Le taux en 2015 était de 10.27%. Malgré cette hausse proposée, celle-ci sera en dessous du seuil de 2015.

Olivier JACQUIN rappelle les projets de la Communauté de Communes et son projet de territoire « territoire à haut niveau de services ». L'ajustement doit se faire sur les deux anciens territoires et les habitudes devront être modifiées

Stéphanie JACQUEMOT souhaite savoir si une pondération a été faite en prenant en compte la richesse des communes. Les communes devront rendre compte au citoyen. A ce jour cela n'a pas été réalisé. Par le biais du pacte financier et fiscal, cette notion pourra être évoquée. Celui-ci amènerait une équité sur l'ensemble du territoire pour le citoyen.

Olivier JACQUIN rappelle les échéances en termes financiers à savoir le vote du Budget Primitif. Le débat du pacte pourra être réalisé dans un 2^e temps.

La prospective financière 2017-2020

Les objectifs fixés par la commission :

- **Tendre vers un taux d'épargne brut de 11 à 12 % (actuellement à 6,6 %) soit + 350 000 € / an de marge de manœuvre à trouver**
- **Faire des économies dans les charges de fonctionnement**
- **Optimiser les recettes**
- **Faire des choix dans les investissements prioritaires**

Olivier JACQUIN salue le travail d'Anne OMHOVER et du groupe de travail RH. Il souligne que certains agents risquent de voir leur rémunération stagnée, voir diminuée, car une partie du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) est variable (CIA), en fonction des objectifs annuels, alors que l'ancien régime indemnitaire de certains agents était fixe et élevé. Olivier JACQUIN souligne l'effort concédé par les agents et leur capacité d'adaptation et indique qu'il n'était pas possible d'aligner toutes les rémunérations vers le haut, que le coût de ce genre de décision est trop important.

Gilles SOULIER informe que le syndicat d'ACTISUD est amené à disparaître. Dans le cadre de la loi NOTRE, leurs compétences reviennent aux EPCI. Le syndicat avait comme compétence l'entretien des pompes de relevage des eaux pluviales. Cet entretien reviendra à la CC de Mad et Moselle et la Métropole Messine. Une convention sera passée pour déterminer le fonctionnement.

Une convention sera également passée pour le balayage de la zone. La CCM&M s'en chargera.

Denis BLOUET souhaite savoir si l'optimisation des charges a été chiffrée. Olivier JACQUIN informe que celle-ci sera vue dans le cadre du vote du budget. Gilles SOULIER rappelle qu'il y a des économies de rationalisation à effectuer et on peut impacter le CIF par le biais de la mutualisation.

Denis BLOUET informe que sur sa commune dans le cadre d'une négociation des contrats d'assurance un gain de 18000 € a pu être effectué.

Patrick BOLAY rappelle que la nouvelle entité dispose d'une économie par la suppression de la Dotation communautaire de solidarité.

Olivier JACQUIN rappelle qu'un agent de la CC a été formé pour la réforme des bases locatives « Ménages ». Celui-ci est mis à disposition des communes.

Frédéric LEVEE demande comment est possible cette réforme. Il lui est indiqué qu'une action doit être effectuée sur les catégories les plus basses à savoir 7 et 8 et de les mettre en catégorie 6.

Nicole KREUTZ veut avoir des suites au projet de suppression de poste et savoir si cette suppression est chiffrée. Olivier JACQUIN rappelle les questions qu'il a reçues après le précédent conseil et précise que la suppression n'est pas arbitraire et répond à un cadre légal prévu.

Par ailleurs, Anne OMHOVER précise que toute suppression de poste sera accompagnée de mesures d'accompagnement (étude de reclassement, formations, accompagnement pour la recherche d'un nouveau poste, aide à la mobilité, accompagnement personnel ...). L'impact humain de ces décisions difficiles sera pris en compte et la Communauté de Communes mettra en œuvre les moyens nécessaires.

André LOUIS demande ce que représentent les frais de fonctionnement ACTISUD

Patrick BOLAY rappelle qu'il s'agit de balayage et d'entretien de la voirie. Les réseaux restent propriété de la commune ainsi que la voirie.

Gilles SOULIER informe que côté JOUY, la commune a effectué un travail important et a repris la voirie en état. BOLAY rappelle qu'une voie reste privée. La rétrocession a été demandée mais le propriétaire n'a pas souhaité à ce jour l'effectuer.

A AUGNY aucune voirie n'appartient à la commune. La dissolution du syndicat ACTISUD entrainera des économies. La moitié du budget du syndicat était due au cout de fonctionnement des services. La CCM&M n'aura plus à supporter cette charge.

PPI

Les projets d'investissements ont été agrégés sur une liste sans priorisation. Afin de respecter les projets qui s'inscrivent dans la lignée du futur projet de territoire de la CCM&M : « Territoire d'accueil à haut niveau de services, véritable jardin des métropoles », il est proposé de les hiérarchiser suivant les pistes suivantes :

- Haut débit / Très haut débit (entreprises, particuliers, écoles...) : Roland DUMONT souhaite connaître le coût, côté 57 : 450 € la prise et 250€ du coté 54.

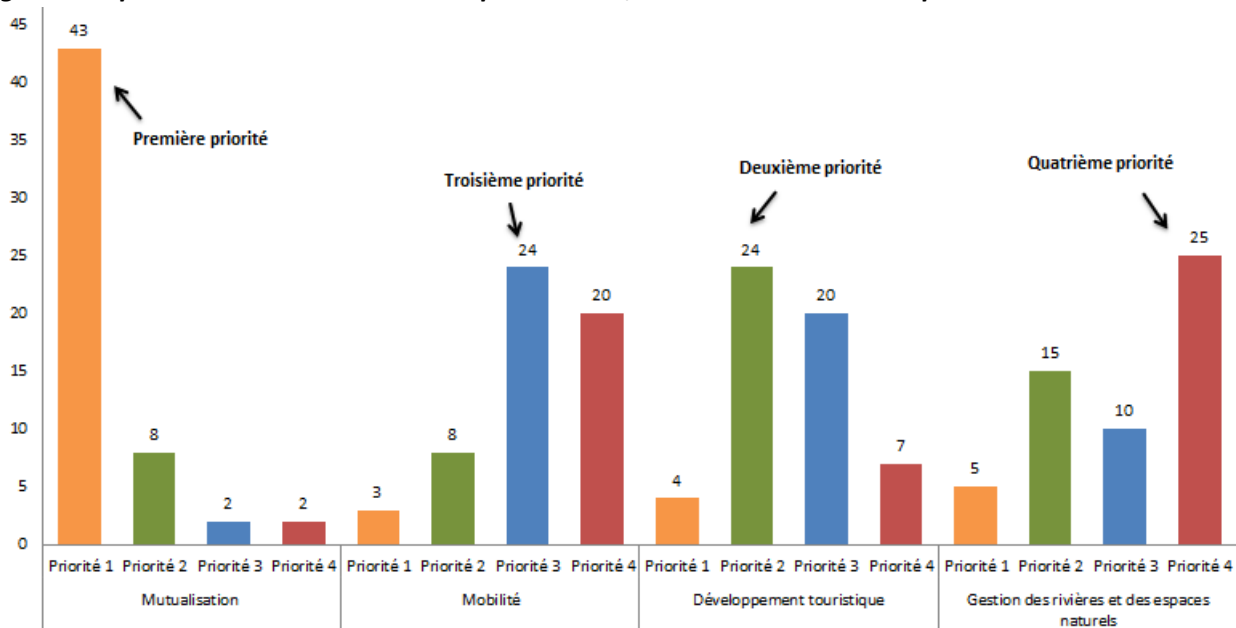
Dans les 2 ans qui viennent, un choix devra être effectué dans le choix du syndicat.

- Projets liés au maintien et au développement des services à la population (MSAP, Pôles multi-service, accueils petite enfance / périscolaires, jeunesse, insertion / emploi...)
- Maintien et développement de l'attractivité des zones d'activités économiques, notamment ACTISUD
- Projets collectifs avec une forte lisibilité pour les foyers et les acteurs locaux en lien avec le développement durable (Aides à l'habitat, FISAC, Trames vertes et bleues – OPAV, OPA Haies...)

Dans un 2^e temps :

- Projets liés à la mutualisation des services et des équipements collectifs pouvant apporter des économies à la CC et aux communes
- Projets liés à la mobilité (passerelle, voies douces...)
- Projets liés au développement touristique
- Gestion des rivières et des espaces naturels
- Autres projets

Il est demandé d'acter les 4 premiers points. Un bulletin a été distribué aux élus communautaires pour effectuer un sondage sur les priorités données. Suite au dépouillement, voici le classement des priorités :



Patrick BOLAY rappelle que la gestion des rivières va faire l'objet d'une compétence obligatoire par le biais de la GEMAPI. Olivier JACQUIN l'entend mais il est important de prioriser les axes de la nouvelle communauté de Communes pour permettre à la nouvelle entité de mener à bien son projet.

Patrick BOLAY pense qu'il y aura des investissements obligatoires par rapport à la gestion des rivières. **Gilles SOULIER** souligne que ce dossier est complexe. Plusieurs niveaux d'intervention : GEMAP et risque inondation. Celui-ci sera distribué à des entités différentes.

Le PETR va effectuer une étude sur cette question GEMAPI. De plus un syndicat est en constitution.

Les priorisations n'ocultent pas les différents projets mais fixent une ligne de conduite sur la durée des projets. Un étalement doit être effectué sur les projets.

Stéphanie JACQUEMOT rappelle que le projet de territoire pourrait être cette ligne de conduite. **Olivier JACQUIN** indique que ce sera fait mais que la charge de travail est importante et qu'il nécessite de prendre du temps. **Stéphanie JACQUEMOT** rappelle la redondance des dépenses qui seront liées aux compétences et la hiérarchisation des priorités ne correspondra pas à la réalité comme l'a expliqué **Patrick BOLAY** par le fait de compétences obligatoires et du Législateur.

Daniel AMBROSIN demande si ces points sont indiscutables. Comme par exemple la trame verte priorisée sur la mutualisation. **Olivier JACQUIN** informe que c'est peut être une erreur de rédaction. En effet dans cette liste certains projets sont déjà en cours. Ces projets doivent permettre de montrer une plus value du nouveau territoire aux habitants.

Il pourra être indiqué « Projets en cours et qui apportent une bonne lisibilité de la communauté de Communes aux Habitants ». **Daniel AMBROSIN** pense qu'il n'est pas opportun de les indiquer dans la priorisation si les projets sont en cours.

Les élus acceptent à l'unanimité cette priorisation.

Suite aux commissions finances déjà réunies, l'harmonisation de la fiscalité des deux anciennes CC est proposée comme suit :

- Taux de Contribution Foncière des Entreprises 19.73% lissage 3 années
- Taux de Taxe d'habitation 9.02 % lissage sur 10 ans
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti 1.75% lissage sur 10 ans
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 1.24 % lissage sur 10 ans

Roland DUMONT souhaite savoir si la durée de lissage est irrévocable ou si un retour en arrière est possible. La réponse est que, une fois actée, la décision ne pourra plus être modifiée.

Les élus acceptent les durées de lissage à l'unanimité.

3- Indemnités de fonction des élus

Suite à l'élection de l'exécutif et de l'attribution des délégations aux Vice-présidents et 2 membres du Bureau, il y a lieu de fixer le montant des indemnités comme suit :

Fonction	Taux maximal (en % de l'indice 1022)	Maximum légal	Taux	Montant	Montant annuel
Président	67,50%	2 612,70 €	84,00%	2 194,66 €	26 335,97 €
VP1	24,73%	957,21 €	100,00%	957,21 €	11 486,57 €
VP2	24,73%	957,21 €	60,00%	574,33 €	6 891,94 €
VP3	24,73%	957,21 €	75,00%	717,91 €	8 614,93 €
VP4	24,73%	957,21 €	52,50%	502,54 €	6 030,45 €
VP5	24,73%	957,21 €	52,50%	502,54 €	6 030,45 €
VP6	24,73%	957,21 €	60,00%	574,33 €	6 891,94 €
VP7	24,73%	957,21 €	60,00%	574,33 €	6 891,94 €
VP8	24,73%	957,21 €	60,00%	574,33 €	6 891,94 €
VP9	24,73%	957,21 €	52,50%	502,54 €	6 030,45 €
Conseiller délégué	6,00%	232,24 €	62,00%	143,99 €	1 727,87 €
VP10	24,73%	957,21 €	60,00%	574,33 €	6 891,94 €
VP12	24,73%	957,21 €	60,00%	574,33 €	6 891,94 €

VP13	24,73%	957,21 €	0,00%	€	- €
VP14	24,73%	957,21 €	36,30%	347,47 €	4 169,63 €
Conseiller délégué	6,00%	232,34 €	100,00%	232,34 €	2 788,08 €
VP15	24,73%	957,21 €	52,50%	502,54 €	6 030,45 €

Olivier JACQUIN rappelle la situation particulière d'Arthur MINELLO qui n'a pas souhaité d'indemnité. Le total est à 140 000 € avec les charges (le montant cumulé des deux anciennes CC était de 111 000 €).

Enfin, le tableau présenté ce jour est différent de celui transmis au préalable, car Philippe HARDY a présenté sa démission et qu'elle a été acceptée, il sera donc indemnisé pour la durée où il a occupé son siège de Vice-Président, soit 36 jours, à 60% de l'indemnité maximale légale.

Olivier JACQUIN rappelle brièvement la genèse de cette démission. Une rencontre a eu lieu avec le conseil de la Commune de Lorry-Mardigny par le Président (à sa demande) et le DGS. Le Maire souhaitait une délibération de la CCM&M avant la fin de l'année 2017. Olivier JACQUIN s'est engagé à inscrire cette délibération courant 2017. Des échanges ont ensuite eu lieu entre lui et M. HARDY et un revirement surprenant d'attitude a pu être constaté. Ces échanges seront communiqués pour information. Olivier JACQUIN tient à préciser qu'il n'admettra aucune pression sur la définition de l'agenda. Malgré cette situation, les habitants de Lorry-Mardigny seront évidemment traités de la même manière que les autres. Il n'y aura aucune nomination de nouveau VP. La charge sera transmise sur la délégation de M. Gérard ANDRE. Sa délégation sera : VP en matière de valorisation de l'environnement et de transition écologique. A ce titre, son indemnité passera de 60% du maximum légal à 75%, à compter de la date de démission, du fait de l'attribution de 25% de l'ancienne indemnité de Philippe HARDY. Gérard ANDRE est remercié et applaudi.

Daniel AMBROSIN rappelle que le tableau est différent, notamment de celui qu'ils ont pu lire sur l'intranet. Il tient à noter l'effort des élus qui ont procédé à une baisse de 46% sur l'enveloppe globale par rapport aux maximums légaux. Il regrette que ce soient systématiquement des élus locaux qui effectuent des efforts financiers et non des élus nationaux. Il trouve dangereux que les indemnités des élus deviennent une variable d'ajustement du budget. Il considère que c'est n'est pas une mesure visuelle pour la population.

Roland DUMONT rappelle les frais kilométriques et notamment l'assurance des élus sur le trajet se rendant aux réunions. Il demande s'il n'y aurait pas intérêt à reprendre une assurance personnelle. Cette question sera posée aux services concernés. Olivier JACQUIN en profite pour informer que la réflexion sur les modalités de remboursement des frais kilométriques des élus est en cours.

Patrick MESSEIN, et les services concernés, devront travailler sur 2 hypothèses :

- **Indemnisation de tous les élus sauf ceux qui sont indemnisés par la CC en conformité avec la législation**
- **Indemnisation des élus qui ne disposent d'aucune indemnité communale ou intercommunale**

Frédéric HOUIN souligne qu'à la détermination du nombre de VP l'enveloppe des indemnités devait être égale aux cumuls des anciennes enveloppes et non avec un delta de 30%. La population retiendra cette augmentation. Il rappelle qu'il n'a aucune animosité personnelle sur cette augmentation mais il tenait à le souligner.

Olivier JACQUIN rappelle que le 3 janvier 2017 lors des élections, il avait précisé que l'enveloppe serait peu ou prou identique, c'est pourquoi il a refusé que les indemnités soient à 100% du maximum légal. Une discussion a été menée et un équilibre a dû être trouvé à +30% mais il ne satisfait à ce jour personne. Mais un accord a été trouvé.

Patrick MESSEIN indique qu'au vu de la fusion et de la collectivité, le travail est important ainsi que les déplacements. Cet élément peut être mis en avant devant la population.

Anne CONTOUX ne souhaite pas être indemnisée ou bénéficier d'un remboursement pour ses déplacements. Elle rappelle que le co-voiturage est possible.

Stéphanie JACQUEMOT indique que les indemnités doivent compenser des frais, et qu'à son avis, il ne devrait pas y avoir de taux, mais un simple remboursement des frais réels engagés. Elle prend en exemple les élus en activité qui doivent diminuer leur temps de travail et perdre du revenu, alors que des retraités peuvent cumuler leur retraite et leurs indemnités. Elle rappelle au passage, le droit reconnu aux travailleurs de s'absenter de leur lieu de travail pour exercer leur mandat d'élu, lorsqu'une convocation est présentée à l'employeur. Elle poursuit en proposant que certaines réunions de commissions se fassent par le biais de visio-conférences.

Olivier JACQUIN rappelle que, le concernant, il ne cumule aucune autre indemnité et supporte des frais de remplacement professionnels élevés. Le montant de ses indemnités est d'environ 1600€.

Les élus acceptent à l'unanimité le taux des indemnités.

4- Gouvernance – Composition des commissions obligatoires et commissions / comités consultatifs

Suite à la consultation des communes et des partenaires, il est proposé de composer les commissions suivantes comme suit :

- Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge

Rappel du rôle de la CLECT : Evaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI (liées à un équipement ou dépenses de fonctionnement). Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences.

Sont désignés comme membres de la CLECT :

COMMUNE	NOM	COMMUNE	NOM
ANCY-DORNOT	GERARD Alain	MAMEY	SCHNITZLER Michèle
ARNAVILLE	SEHILI Marie-Catherine	MANDRES-AUX-4-TOURS	HOUIN Frédéric
ARRY	SCHUTZ Patrick	MARS-LA-TOUR	JACQUES Françoise
BAYONVILLE/MAD	FISCHER Emile	NOVEANT SUR MOSELLE	MESSEIN Patrick
BEAUMONT	CIOLLI Christophe	ONVILLE	JOLAIN Gilles
BERNECOURT	PIERRE Xavier	PANNES	NOEL Jacques
BOUILLONVILLE	RENOUARD Gérard	PRENY	VAN MEEL Gérard
CHAMBLEY-BUSSIERES	FONTAINE Aurore	PUXIEUX	DI MATTIA Franca
CHAREY	LARA Lionel	REMBER COURT/MAD	CARPENTIER Paul
CORNY SUR MOSELLE	BLOUET Denis	REZONVILLE	GRATIEN Denis
DAMPVITOUX	PACARD Sandrine	St-BAUSSANT	MANCIAUX Muriel
DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	PETIT Denis	St-JULIEN-LES-GORZE	GUILLOUET Guy
ESSEY-ET-MAIZERAIS	ROUYER Roland	SEICHEPREY	ANDRE Gérard
EUVEZIN	PERANTONI Jacques	SPONVILLE	KAM Olivier
FEY-EN-HAYE	MAUCOLOT Jacqueline	THIAUCOURT	DOTTE Jean-Claude
FLIREY	DAVID Jean-Pierre	TRONVILLE	HUMBERT Serge
GORZE	LEVEE Frédéric	VANDELAINVILLE	DEPIERREUX Jean-Louis
HAGEVILLE	HITZEL Françoise	VIEVILLE-EN-HAYE	MARTINOLI Marc
HAMONVILLE	VELLE Patrice	VILCEY/TREY	JUSTAL Christine
HANNONVILLE-SUZEMONT	DESTREE Noel	VILLECEY/MAD	JACQUESON Pierre-David
JAULNY	HALTEUR Corinne	VIONVILLE	LEROY Thierry
JOUY AUX ARCHES	BOLAY Patrick	WAVILLE	BUZZI Pierre
LIMEY	JACQUIN Olivier	XAMMES	LEROY Dominique
LIRONVILLE	HUOT Emmanuel	XONVILLE	WAHU Patrick
LORRY-MARDIGNY	HARDY Philippe		

Les élus acceptent à l'unanimité la composition de la CLECT.

- Commission Intercommunale des Impôts Directs

Rôle : Mise à jour des procès-verbaux d'évaluation et évaluation des propriétés bâties. Elle est composée de 11 membres dont 10 commissaires titulaires (10 suppléants) et le président ou VP délégué.

Sont proposés à l'administration fiscale pour devenir membre de à la CIID, suite à tirage au sort des propositions des communes :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
COMMUNE	NOM	COMMUNE	NOM
ANCY-DORNOT	GERARD Alain	BERNECOURT	PIERRE Xavier
ARNAVILLE	SEHILI Marie-Catherine	CHAMBLEY-BUSSIERES	ROSELEUR Lise
ARRY	MINELLO Arthur	CORNY-SUR-MOSELLE	BLOUET Denis
BOUILLONVILLE	TARRAL Alain	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	PETIT Denis
CHAREY	LARA Lionel	EUVEZIN	CHARDIN Joëlle
ESSEY-ET-MAIZERAIS	PETITJEAN Gérald	FEY-EN-HAYE	GARAUDEL Bruno
FLIREY	DAVID Jean-Pierre	HAGEVILLE	WEGMANN Michel
GORZE	LEVEE Frédéric	JAULNY	HALTEUR Corinne
HAMONVILLE	JONDEAU Jean-Pierre	LIRONVILLE	HUOT Emmanuel
HANNONVILLE-SUZEMONT	NOEL Didier	LORRY-MARDIGNY	MACCHI Jacques
JOUY AUX ARCHES	PICAT Jean-Marc	MAMEY	SCHNITZLER Michèle
LIMEY	LORRAIN René	MARS-LA-TOUR	JACQUES Françoise
MANDRES-AUX-4-TOURS	HOUIN Frédéric	PANNES	ANTOINE Jean Marc
NOVEANT SUR MOSELLE	RENAULD Philippe	PRENY	ZANAROTTI Gilles
ONVILLE	MAIGRET Alain	REZONVILLE	MICHEL Alain
PUXIEUX	LABRIET Jean-Pierre	St-BAUSSANT	DAVID Christian
St-JULIEN-LES-GORZE	GUILLOUET Guy	SEICHEPREY	ANDRE Gérard
TRONVILLE	TELLIER Yvette	THIAUCOURT	BAROZZI Gérard
VILLECEY/MAD	JACQUESON Pierre-David	VILCEY/TREY	JUSTAL Christine
VIONVILLE	BONIFACE Vincent	XAMMES	PHILIPPOT Alain

Les élus acceptent à l'unanimité la liste proposée à l'administration fiscale pour la composition de la CIID.

- Commission Intercommunale d'Accessibilité

Cette commission est constituée de 3 collèges :

- représentants des élus de l'EPCI et des communes membres
 - ✓ Nombre de membres au choix de l'assemblée délibérante,
 - ✓ A la CCCL : 6 membres + 1 référent par commune membre,
 - ✓ À la CCVM : 1 représentant de chaque commune titulaire + 1 suppléant
 - **Proposition de désigner 6 représentants pour la CCM&M**
- représentants des associations d'usagers
- représentants des personnes handicapées

Les élus acceptent à l'unanimité la fixation de 6 représentants de la CCM&M à la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

Un rappel est fait sur les commissions thématiques. Il reste des places.

Commissions (uniquement ouvertes aux élus)	Comités consultatifs (ouverture aux élus, aux habitants et aux personnalités extérieures à l'assemblée)
<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Ressources Humaines et Mutualisation des Services • Habitat et urbanisme • Services Techniques et Patrimoine Communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement • Développement Economique et Touristique • Gestion des déchets • Mobilité • Culture et Sports • Jeunesse, Aînés, Citoyenneté, Démocratie locale et Vie associative • Emploi, Insertion professionnelle, Solidarité et Innovation sociale • Petite enfance, Périscolaire et Attractivité éducative • Attractivité du territoire et Services à la population

Dans le prochain magazine intercommunal, les habitants seront invités à s'inscrire pour participer aux comités consultatifs. Celui-ci est en préparation et devra paraître d'ici 1 à 2 mois.

Les conseillers communautaires suppléants peuvent être également s'inscrire aux commissions.

5- Centenaire de la Grande Guerre

➤ **Projet de restauration des peintures murales de Pannes:**

Dans le grenier de la mairie de Pannes des peintures réalisées par des soldats allemands qui y ont passé Noël 1917 se détériorent de plus en plus. Par délibération du 21 décembre 2016, la CC s'est engagée à la réfection des peintures. Le coût est estimé à 10 000 € HT (restauration 8 000 € HT et 2 000 € HT).

En lien direct avec les services de la DRAC, le plan de financement initial prévoyait des subventions croisées de l'Etat et du Conseil Régional. Or, ce fonds dédié vient d'être supprimé. Ainsi, il vous est proposé d'affecter la subvention parlementaire annuelle de 4 500 € du Député Dominique POTIER de la 5^{ème} circonscription de Meurthe-et-Moselle. La commune de Pannes s'engage à réhabiliter le grenier pour accueillir le public d'où une participation minimale de la commune et à apporter une participation de 200€.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité d'utiliser la réserve Parlementaire de Monsieur POTIER pour un montant de 4500 €, de mettre en place une souscription avec la Fondation du Patrimoine, de faire une demande d'intervention exceptionnelle à la DRAC et à la Région et candidater à un appel à projet de la Fondation de France.

➤ **Programme « Commémorer Autrement » - Projet de concours photos et de concours d'écriture**) : dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre, la CCM&M porte un programme pluriannuel commémoratif. Dans ce cadre, une réflexion autour de la mise en place de deux concours a été initiée en 2016 :

- Un concours photos, sur le thème des « Traces visibles et invisibles de la Grande Guerre », visant à promouvoir le patrimoine naturel et historique du territoire, destiné à tous les habitants du territoire ;
- Un concours d'écriture (2^{nde} édition), en partenariat avec l'association Labo des Histoires, destiné aux jeunes du territoire.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité le projet de concours photos, le règlement du concours d'écriture ainsi que la convention de partenariat avec l'association Labos des Histoires ainsi que le plan de financement présenté.

6- Services à la population – Sport

L'ASPTT Metz Cyclo organise une randonnée cyclotourisme Mad et Moselle avec l'ambition de faire parcourir aux participants une grande partie du territoire de la Communauté de Communes de Mad et Moselle.

Daniel AMBROSIN membre de l'association ASPTT METZ Cyclo présente le projet. Il s'agit d'une randonnée cyclo traversant 27 communes du territoire avec deux parcours différents se déroulant le 6 mai.

- **Grands parcours : 103 km**
- **Petit parcours : 55 km**

Cette randonnée est organisée tous les ans.

L'association demande deux soutiens

➤ **un plus technique valorisé comme suit :**

➤ Conception graphique, temps de travail agent de com	150 €
➤ Impression 150 affiches A3 en interne	100 €
➤ Impression 4000 Flys A5 en prestation :	250 €
➤ Fourniture et installation de chapiteaux :	200 €
➤ Prêt de deux camions trafics avec le plein :	100 €
TOTAL	800 €

➤ **Un soutien financier de 700 €.**

Soit un total de 1500 €.

Daniel AMBROSIN demande également l'implication des communes : distribution des flyers, recherche de sponsor, recherche de bénévoles....

Partenaires : CCM&M Fédération ASPTT

Olivier JACQUIN salue Daniel AMBROSIN qui a proposé en décembre dernier un projet tout prêt qui va contribuer au rayonnement de la CC, asseoir l'identité de la CC et fédérer les communes autour d'un projet commun.

Les élus acceptent à l'unanimité de soutenir le projet et d'octroyer une subvention de 700 € ainsi que le soutien technique demandé, soit une aide totale de 1500 €.

7- Développement économique

➤ **Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce – 2nd tranche CCCL** : conformément au règlement d'intervention validé par le Conseil Communautaire de la CCCL et suite au 2nd appel à projet de cette 2nde tranche FISAC, le comité de pilotage s'est réuni afin d'étudier l'ensemble des dossiers déposés par les artisans et commerçants du territoire. Il vous est proposé de valider les subventions de l'Etat et de la CCM&M destinées aux projets d'investissement éligibles.

Présentation des projets

	N° de dossier	Entreprise	Enseigne	Commune	Montant HT de l'investissement	Subvention FISAC Etat (15%)	Majoration Subvention FISAC Etat (5%)	Subvention FISAC CCCL (15%)	Majoration Subvention FISAC CCCL (5%)	Subvention Région	Subvention Région "soutien aux opérations collectives"	Autres	TOTAL SUBVENTIONS	Taux subvention
1 ^{er} APPEL A PROJET CC du 19/10/2016	2016/01	Daniel CLAVEL	Thiaucourt Auto	THIAUCOURT	33 709,72 €	2 250,00 €	750,00 €	2 250,00 €	750,00 €				6 000,00 €	18%
	2016/02	Francis MARCHAL	L'Epitaphe	THIAUCOURT	22 261,89 €	1 490,66 €		1 490,66 €					2 981,32 €	13%
	2016/03	Sébastien VAILLANT	Ent. Sébastien VAILLANT	MAMEY	14 269,97 €	2 140,50 €		2 140,50 €					4 281,00 €	30%
	2016/04	Francis MAILLET	Francis MAILLET	HAGEVILLE	59 299,95 €	2 250,00 €		2 250,00 €					4 500,00 €	8%
	2016/05	David VIGUE	Tout pour le Bois	ONVILLE	17 195,00 €	2 250,00 €		2 250,00 €		3 315,00 €			7 815,00 €	45%
2 ^{ème} APPEL A PROJET CC du 07/03/2017	2016/06	Fanny SCHONEKER	NEW STYLE	THIAUCOURT	9 626,82 €	1 444,02 €	481,34 €	1 444,02 €	481,34 €	1 003,00 €			4 853,73 €	50%
	2016/07	Christophe POUSSIN	Menuiserie POUSSIN	BERNECOURT	8 012,50 €	1 201,88 €		1 201,88 €					2 403,75 €	30%
	2016/09	DA COSTA MARQUES	Carrosserie de la Vallée	ONVILLE	6 678,44 €	1 001,77 €		1 001,77 €					2 003,53 €	30%
	2016/10	M VERNIER	Fournil du Mad	BAYONVILLE	8 885,09 €	1 332,76 €		1 332,76 €					2 665,53 €	
	2016/11	Mme THIRY	La ferme gourmande	Mars-la-Tour	4 955,00 €	743,25 €		743,25 €					1 486,50 €	30%
DOSSIER INCOMPLET	2016/08	Benjamin L'HOSPITAL	Benjamin Paysages	VILLECEY-SUR-MAD	9 476,84 €	1 421,53 €		1 421,53 €					2 843,05 €	30%
Sous-total					207 221,22 €	16 104,84 €	1 231,34 €	16 104,84 €	1 231,34 €	4 318,00 €	0,00 €		38 990,36 €	
TOTAL SUBVENTIONS						17 336,18 €		17 336,18 €					38 990,36 €	
FISAC prévisionnel "Aides directes aux entreprises - modernisation locaux"						30 000,00 €		30 000,00 €						
Reliquat FISAC prévisionnel "Aides directes aux entreprises - modernisation locaux"						12 663,82 €		12 663,82 €						
FISAC prévisionnel "Signalétique économique" pouvant être réalloué aux aides directes aux entreprises						12 000,00 €		12 000,00 €						
FISAC encore mobilisable						24 663,82 €		24 663,82 €						

- **L'Avis du COPIL est le suivant**
 - **New Style Coiffure : validation**
 - **Menuiserie POUSSIN : validation**
 - **Carrosserie de la Vallée : validation**
 - **Fournil du Val de Mad : validation**

(entrepreneur non certain de concrétiser son projet d'investissement)

- **La Ferme gourmande : validation**

Le COPIL propose de mobiliser les enveloppes FISAC 2015-2017 dans le cadre du reliquat aux entreprises à savoir :

- **Etat : 23 242.30 à 24 663.82 €**
- **CCM&M : 23 242.30 à 24 663.82 €**

Il est rappelé que cette opération est ouverte aux artisans des 49 communes. Si des élus en connaissent qui souhaiteraient un soutien, il faut les rediriger vers la CC. JP DAVID rappelle que les offres sont limitées aux petites entreprises qui s'installent, les commerces ambulants.

Les élus communautaires autorisent la notification des subventions selon l'avis du COPIL & le versement des subventions.

➤ **Projet de Zone d'Activités Economiques à Novéant-sur-Moselle** : engagé par la CCVM, des parcelles ont été achetées à RFF pour réaliser une ZAE. Il est nécessaire d'aménager la zone et de viabiliser les parcelles sur cette ancienne friche ferroviaire située à Novéant.

En effet, une entreprise locale souhaite s'y installer afin de se développer. Dans le cadre de l'équilibre financier global de l'opération, il convient de solliciter des financements afin d'obtenir des coûts au m² cessibles les plus compétitifs possibles.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes	
Achat parcelle	100 000 €	Etat – Contrat de ruralité FSIL	98 822.20 € 16%
Frais notariés	2 254 €	Recettes de cession (pour un tarif de 15€/m ²)	404 145 € 64%
Sous-Total	102 254 €	Autofinancement CC M&M	125 741.80€ 20%
Etudes préliminaires / conception	60 000 €		
Clôture défensive	68 800 €		
Voiries et terrassement	165 025 €		
Assainissement	129 575 €		
Adduction eau potable et défense incendie	38 825 €		
Gaz	7 765 €		
Réseaux secs et éclairage	38 820 €		
Espaces verts	2 350 €		
Divers et imprévus	15 295 €		
Sous-Total	526 455 €		
TOTAL	628 709 €		628 709€

Les élus communautaires acceptent à 59 voix pour et une abstention le plan de financement et la recherche de financement.

Une enveloppe doit être partagée au niveau du territoire de PETR réservée au contrat de ruralité. Le projet doit débiter en 2017.

Le reliquat sera toujours à 125 741 € mais il est souhaité que l'autofinancement soit diminué. JP DAVID explique que pour les financeurs le projet doit être présenté avec un autofinancement important. Olivier JACQUIN rappelle que ce dossier sensible sera retravaillé. Il est juste demandé au conseil l'autorisation de rechercher des financements

Les élus communautaires acceptent à la majorité 59 voix pour et une voix contre d'approuver le plan de financement et le projet.

8- Environnement

➤ **Gestion des déchets / projets d'aménagement des déchèteries de Bernécourt et Charey** : projet engagé par la CCCL dans le cadre du programme d'action de la démarche « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », l'extension des deux déchèteries intercommunales est nécessaire afin d'intégrer les nouvelles catégories de tri à réaliser. Il convient désormais de lancer les marchés de travaux.

Plan de financement déchetterie Bernécourt :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant
Achat terrain /frais de notaire	5 277 €	5 277 €	Aide ADEME (30%)	71 676 €
Maitrise d'œuvre et études diverses	20 500 €	24 600 €	Aide TZDZG (10%)	23 892 €
Marché de travaux	193 000 €	231 600 €	FCTVA	47 031 €
Travaux divers et imprévus	25 420 €	30 504 €	Aide Etat FSIL (40%)	97 679 €
Total Dépenses	244 197 €	291 981 €	Total Recettes	240 278 €
Autofinancement CC budget annexe				51 703 €

		Dont emprunt :	0 €
		Dont capitalisation (excédent) :	51 703 €

Pour mémoire, participation amortissement CCT et CCCMW sur 15 ans : 25 035 €.

Plan de financement déchetterie Charey :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant
<i>Achat terrain /frais de notaire</i>	<i>2 201 €</i>	<i>2 244 €</i>	<i>Aide ADEME (30%)</i>	<i>87 604 €</i>
<i>Maitrise d'œuvre et études diverses</i>	<i>22 763 €</i>	<i>24 093 €</i>	<i>Aide TZDZG (10%)</i>	<i>29 201 €</i>
<i>Marché de travaux</i>	<i>248 000 €</i>	<i>297 600 €</i>	<i>FCTVA</i>	<i>56 954 €</i>
<i>Travaux divers et imprévus</i>	<i>21 250 €</i>	<i>25 500 €</i>	<i>Aide Etat FSIL (40%)</i>	<i>117 686 €</i>
Total Dépenses	294 214 €	349 437 €	Total Recettes	291 445 €
Autofinancement CC budget annexe				57 992 €
		Dont emprunt :	0 €	
		Dont capitalisation (excédent) :	57 992 €	

Pour mémoire, participation amortissement CCCMW sur 15 ans : 3 480 €.

Des économies peuvent être réalisées grâce à la commune de Saint Julien. Il y a possibilité d'évacuer les gravats sur un terrain à la commune. Le transport et le traitement des gravats pourront donc être économisés.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- *De Mars à Mai 2017 : lancement d'un marché unique pour les deux déchèteries*
- *De Juin à septembre 2017 : Travaux déchèterie Bernécourt*
- *De septembre à décembre 2017 : Travaux déchèterie Charey*

Il est demandé si l'accès sera fermé pendant la durée de travaux. Gérard ANDRE informe que les travaux n'entraîneront pas de fermeture sur Charey puisqu'il s'agit d'une extension sans modification de l'existant. Sur Bernécourt, les accès pourront être réglementés car les travaux modifient une partie de l'existant pour permettre l'agrandissement.

Les élus acceptent à l'unanimité le lancement du marché et de solliciter le financement Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité du Val de Lorraine FSIL 2017.

➤ **Appel à projet Cit'ergie :**

Les collectivités de plus de 20 000 habitants se doivent de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial avant le 31/12/2018. L'ADEME, dans le cadre d'un appel à projet Cit'Ergie, propose de réaliser un pré-diagnostic pour vérifier les intérêts et capacités de la collectivité à se lancer dans la démarche.

Le projet CIT'ERGIE apporte

- *un appui technique pour la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, l'élaboration du PCAET, un appui technique pour la construction du volet énergie des agendas 21*
- *une mise en réseau des collectivités*
- *un soutien financier*
- *un label européen attribué pour 4ans.*

Les élus acceptent à l'unanimité de réaliser le pré-diagnostic.

9- Habitat – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale

Conformément au règlement d'intervention de l'ex-CCVM, des dossiers de ravalements de façade éligibles vous seront présentés pour validation.

8 dossiers ont été validés par la Commission de la CCVM en fin d'année 2016. Il est donc proposé d'entériner les décisions de la commission.

Un dossier 54 est proposé dans le cadre du règlement CCCL.

DOSSIERS FACADES

NOM Prénom	VILLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	Avis CAUE	Total Subventions	Subvention Région	Suvention CCM&M	
MARCHAL Landry et Amélie	WAVILLE	Ravalement de façade	10 978,88 €	recevable car monument historique (église St-Hubert) co-visible depuis la façade concernée et habitation située sur le sentier des "Six Jumelles" sous réserve de respect des préconisations techniques indiquées dans le compte-rendu	2 600,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	
REMY Alain	Corny-sur-Moselle	Ravalement de façade	13 846,80 €	Réserves : pas de baguettes d'angle apparentes + pas de finition grattée	3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
ANTOINE Pascal	Ancy-Dornot	Ravalement de façade + menuiseries + éléments de façades	16 269,00 €	Réserve : pas de finition grattée	3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
MARMEUSE Nathalie	Gorze	Ravalement de façade + éléments de façade	14 410,00 €		3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
PEDERZOLI Chantal et Patrice	Jouy-aux-Arches	Ravalement de façade + remise en peinture volets et portes + menuiseries + éléments de façade	18 909,91 €	Réserve : ne pas recouvrir les encadrements de baies par de l'enduit, mais veiller à restaurer la pierre de taille	3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
FRESNEDA Jean	Arry	Ravalement de façade + ITE	13 008,20 €		3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
BRIARD Patrice	Jouy-aux-Arches	Ravalement de façade + remise en peinture + menuiseries + ferronneries + éléments de façade	10 276,20 €	Réserve : bon contretypage des coloris pour les façades et les menuiseries	3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
BARO Audrey et CHAILLOUX Thomas	Gorze	Ravalement de façade + remise en peinture + éléments de façade	8 024,50 €	Réserve : ne pas recouvrir les encadrements de baies par de l'enduit, mais veiller à restaurer la pierre de taille + ne pas supprimer, casser les encadrements de baies saillants	2 808,58 €	1 404,29 €	1 404,29 €	
LAMBINET Francis	Rezonville	Ravalement de façade + éléments de façade	11 874,90 €	Réserve : ne pas recouvrir les encadrements de baies par de l'enduit, mais veiller à restaurer la pierre de taille + reminéraliser l'encadrement de baie central en brique	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €	
Totaux CCM&M								13 954,29 €

Les élus acceptent à l'unanimité l'ensemble des dossiers présentés et le versement des subventions.

Dans la continuité de l'OPAH RR du Chardon Lorrain, deux dossiers de demande de financement Aides aux personnes âgées, instruits par le Centre d'Amélioration du Logement et conformes au règlement en vigueur ont été présentés.

NOM Prénom	COMMUNE	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	MONTANT TRAVAUX HT	CCM&M (Pers âgées)
PIGEAUD	BOUILLONVILLE	Chaudière fenêtres et SDB	16 700,00 €	15 524,00 €	1 500,00 €
GOUY Jean	THIAUCOURT	Chaudière	7 566,04 €	7 171,60 €	1 075,74 €
Totaux CCM&M					2 575,74 €

Patrick BOLAY rappelle que la prochaine réunion de la commission « habitat » aura lieu le 20 mars prochain, à 18h, à la Mairie de Thiaucourt et qu'il est encore possible de s'inscrire pour y participer.

Les élus acceptent à l'unanimité l'attribution des subventions comme énoncé ci-dessus.

10- Services à la population – Soutien à la vie associative

➤ Règlement « Contrat de partenariat publicitaire » sur l'ex-CCVM :

Dans le cadre du règlement CCVM de soutien aux associations locales, plusieurs dossiers éligibles doivent être validés par le conseil communautaire

Les dossiers s'établissent comme suit :

ASSOCIATIONS CONCERNEES		MANIFESTATIONS		Montant forfaitaire
Association	Lieu	Objet	Date	
Loisirs et culture	Jouy aux arches	Festival du jeu	4-5/03/17	150 €
Club de Foot CSA	Jouy aux arches	loto	18/02/2017	150 €
Club de l'amitié	Jouy aux arches	Repas choucroute	04/02/2017	150 €
La Bergerie et Cie	Ancy-Dornot	Fête du chat	12/02/2017	150 €
Corny Loisirs	Corny/Moselle	Repas choucroute costumé	16/02/2017	150 €
Jeunesse Sportive	Ancy-Dornot	Loto	04/01/2017	150 €
ABC Les boutchoux	Corny/Moselle	Animation ludothèque	05/02/2017	150 €
Conseil de Fabrique	Rezonville	Brocante	25/05/2017	150 €
Association Parents d'élèves	Ancy-Dornot	Carnaval	05/03/2017	150 €
Club de l'amitié	Jouy aux arches	Goûter carnaval	16/02/2017	150 €

Marcel SPENDOLINI informe que la Commission vie association s'est réunie pour examiner le règlement de cette opération et harmoniser les pratiques des deux anciennes entités. Une nouvelle réunion est prévue fin mars. La commission fera une information sur l'avancée de leurs réflexions.

Les élus communautaires à l'unanimité valident les dossiers présentés.

➤ **Demande de soutien financier exceptionnel** : l'association Thanks GIs de Corny-sur-Moselle sollicite la CCM&M pour un soutien financier de 1 200 € pour l'organisation de la 9^{ème} édition du « Convoi de la Liberté » le 8 mai 2017 dans les communes de l'ex-CCVM. Ce soutien correspond au remboursement du carburant.

L'association a été sollicitée pour étendre son animation au territoire. Au vu de l'organisation, seule la Commune d'Onville sera dans le parcours pour cette année. Pour les autres années le parcours sera modifiée pour que la manifestation soit également sur le territoire meurtre-et-mosellan.

Les élus communautaires décident à l'unanimité le versement d'une subvention de 1200 €.

11- Services à la population – Insertion / emploi

La CCVM a mis en place en 2016, en partenariat avec la Mission Locale, une aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes du territoire, sous réserve du respect de certaines conditions vérifiées par la Mission Locale. Dans le cadre de la continuité des actions menées par les anciennes CC jusqu'à l'harmonisation de ces politiques publiques, il y a lieu de valider les dossiers éligibles.

Le projet consiste à une prise en charge des frais liés au passage du permis B (dans la limite de 920€) en contrepartie d'une action de bénévolat réalisée au sein d'une association ou d'une commune. Le versement de l'aide est effectué directement à l'auto-école.

Les dossiers éligibles sont les suivants :

COORDONNEES DU DEMANDEUR			MONTANT DE LA BOURSE	CONTRE PARTIE BENEVOLAT
NOM	PRENOM	COMMUNE		Structure d'accueil
TETERCHEN	Marc	Ancy-Dornot	920	Football club Novéant
SAUTRE	Marie	Novéant/Moselle	600	Mairie Novéant
WEILLAND	Marine	Corny/Moselle	920	Association TORCOL
JURASZEK	Alexia	Novéant/Moselle	920	Association Pause
TOTAL			3360	

Marielle PAYEN informe que l'action devra être étendue à l'ensemble du territoire mais peut être sous une manière différente. Une action différente pourra être menée sur l'obtention du code. De nombreux jeunes rencontrent des difficultés dans l'obtention de cette épreuve.

Les élus communautaires valident à 59 voix pour et une abstention les dossiers présentés.

11bis - Services à la population – Projet de Maison des Services à la Population

Suite au précédent conseil communautaire, un point est fait sur l'état d'avancement des 3 projets de MSAP de Thiaucourt, Mars-la-Tour et Ancy-Dornot. En effet, une réunion de travail a eu lieu avec les services de l'Etat le 21 février dernier à ce propos. La date limite de dépôt des dossiers DETR 2017 a été repoussée exceptionnellement au 31 mars 2017.

Concernant le projet sur Ancy-Dornot dans le cadre de la reconversion du siège de la CCVM, il serait nécessaire de créer une nouvelle MSAP en lien avec le SDAASP de Moselle. Néanmoins, pour permettre de faire une demande de création de nouvelle MSAP, il est nécessaire de procéder à une modification des statuts de la CCM&M car il s'agit pour l'instant d'une compétence optionnelle uniquement exercée sur le territoire de la CCCL. Il est proposé d'étendre la compétence : « Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » sur l'ensemble du périmètre de la CCM&M.

Les élus communautaires acceptent à 59 voix pour et une abstention l'extension de compétence à l'ensemble du territoire CCM&M.

Une réunion a eu lieu avec les services préfectoraux. Une garantie de financement a été actée oralement d'où la présentation de nouveau de ce projet en conseil.

Ces actions étaient inscrites dans le protocole d'accord.

MSAP ANCY DORNOT

Plan de financement :

DEPENSES €HT		RECETTES	
Acquisition immobilière	250 000	Etat DETR	131 920
Travaux	77 000	FEADER	131 920
Equipement	27 500		
Frais de personnel	10 000		
Etude de faisabilité - tiers-lieux	25 000	CCM&M	125 660
TOTAL	389 500		389 500

Vincent Boniface a rencontré les élus d'ANCY DORNOT à plusieurs reprises, notamment dans le cadre d'une potentielle acquisition du bâtiment du siège de l'ancienne CCVM qui appartient à la commune. Le choix de l'acquisition permet d'économiser les dépenses de fonctionnement de location du bâtiment. Cette économie pourrait venir couvrir un potentiel emprunt sur 5 ans.

Olivier JACQUIN rappelle qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une demande de subvention et que le dossier doit encore être affiné. Il s'excuse de présenter à nouveau ce dossier dans la précipitation mais les opportunités de financements sont importantes cette année (DETR, FSIL majoré avec le contrat de ruralité).

De plus, une évolution est à noter au niveau de la Commune d'ANCY. La commune accepte de vendre le bâtiment après d'importantes et rapides discussions.

En préfecture, il a été indiqué informellement que le dossier serait prioritaire. A l'oral, le secrétaire général semble valider les deux dossiers. Le seul risque, en cas d'échec du dossier, c'est la mobilisation de l'enveloppe à tort. Le Conseil municipal n'a pas encore délibéré. Le dossier n'est pas consolidé. Mais la subvention est importante et les délais sont courts (31/03/17) et ont déjà pu être prolongés.

Gilles SOULIER rappelle qu'il était dans l'attente de l'évaluation du prix du bâtiment par le service des domaines. Depuis le 01/01/2017, France Domaine n'intervient plus dans les communes de moins de 2000 habitants sauf sur des dossiers de services techniques ou locaux professionnels. La valeur des évaluations du service des domaines étant reconnue, la commune a souhaité néanmoins poursuivre la demande. L'estimation s'élève à 286 000 €. Proposition a été faite d'y déduire les investissements effectuées par la CCVM (35 000 €). En plus de la vente du bâtiment, la commune accepterait de supprimer le loyer pour le local technique situé à Ancy (5600 €/an).

Roland DUMONT informe que le conseil municipal a été informé et la question a été posée lors d'une dernière réunion. Un accord de principe a été donné. Reste à affiner les conditions financières et à les délibérer. Un accord du bureau est donné.

Patrick BOLAY demande comment se fera l'acquisition (acte administratif ou notarié). Une délibération sera nécessaire.

Les élus communautaires à 59 voix pour et une abstention acceptent le plan de financement et la recherche des financements.

MSAP Mars La Tour

Concernant le projet sur Mars-la-Tour qui serait axé sur des locaux à louer à des professionnels de santé (médecin, dentiste et infirmières), les services de l'Etat ont validé l'éligibilité à la DETR 2017 de la création de ce pôle multi services sur l'antenne de la MSAP. Considérant la fragilité de cette opportunité liée à la décision des représentants de l'Etat en poste actuellement, il a été décidé d'accélérer de manière significative ce projet pour tenter d'une part de chiffrer précisément ce projet immobilier, et obtenir un accord avec les professionnels de santé sur les modalités de location.

Plan de financement :

DEPENSE €HT		RECETTE €HT	
Acquisition parcelle	133 750	Contrat de ruralité	324 100
Travaux	308 100	FEADER	258 100
- Aile « services publics »	368 450	CD 54	98 300
- Aile « santé »	39 700	CAF	40 000
- VRD			
Equipement (mobilier)	50 000	CCM&M et commune	179 500
TOTAL	900 000		900 000

Françoise JACQUES rappelle l'objectif de la MSAP de Mars-la-Tour qui est de fixer les professions de santé sur le territoire et qu'une MSAP est plus facile à réaliser qu'une maison médicale. Mais à ce jour, aucun accord n'est fixé avec les professionnels.

Denis BLOUET souhaite connaître les recettes et par qui seront-elles perçues ? Une estimation est en cours en fonction de la taille du projet architectural (150 m² sont louables). Les recettes seront perçues par la communauté de Communes.

Françoise JACQUES s'étonne de ne pas être informée du fond de concours sollicité par la CC.

Ollivier JACQUIN s'excuse sur le manque de communication avec la Commune de Mars-la-Tour sur les conditions d'acquisition des parcelles. Une réunion aura lieu prochainement où ce sujet sera évoqué. Les réponses ne sont donc pas finalisées.

Un débat est mené sur les montants des travaux. Le fonctionnement de ces maisons de services est subventionné à hauteur de 50 % notamment celle de THIAUCOURT.

Denis BLOUET rappelle que les discussions ne vont pas à l'encontre du point à l'ordre du jour. Il est important d'effectuer les demandes de subvention. En effet ces opérations permettent à la CC d'être propriétaires ce qui réduit le risque de l'opération. Les travaux seront à affiner.

Les élus communautaires à 58 voix pour et 2 abstentions acceptent le plan de financement et la recherche des financements.

12- Gestion du personnel – organisation des Accueils Collectifs de Mineurs

Dans le cadre de l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs sur le territoire du Chardon Lorrain, il vous est proposé d'ouvrir les postes non-permanents nécessaires pour l'encadrement en recourant aux contrats d'engagement éducatif.

La rémunération soulève des questions à savoir que les contrats d'engagement éducatifs sont rémunérés à 2.20 fois le SMIC brut horaire par jour (21,47 €/jour). Proposition est faite de rémunérer les animateurs à 5 fois le SMIC horaire brut par jour, soit 48.8 €/jour. Anne OMHOVER informe que cela ne représente pas une rémunération importante au vu de la faible durée de travail prévue par les contrats.

Les élus acceptent à l'unanimité la création des dits emplois.

13- Questions diverses

➤ **Gestion de la CCM&M – changement de lieu** : il est proposé d'organiser le Conseil Communautaire du mardi 11/04/2017 à NOVEANT.

Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition de changement de lieu.

INFORMATION - Transfert automatique de la compétence PLUi

Olivier JACQUIN souhaite faire un point sur ses compétences. Dans la presse de nombreux articles paraissent. Il tient à rappeler qu'il n'est pas contre ce transfert de compétences. Mais au vu de la fusion, il pense que cela n'est pas opportun et entrainera un travail trop important, et signale que dans sa propre commune il a lui-même délibéré défavorablement.

A ce jour, la CC n'a eu les retours que de ces communes.

Pour	Contre
Seicheprey	Ancy-Dornot Bernécourt Beaumont Chambley Essey-et-Maizerais Euvezin Gorze Mandres-Aux-Quatre-Tours Novéant s/ Moselle Saint-Baussant Limey

Si les communes ne délibèrent pas le transfert est automatique. Un courrier a été adressé aux communes. Il reste jusqu'au 26 mars pour s'opposer au transfert.

Nécessité de recueillir une minorité de blocage de 20% des communes représentant 25% de la population.

Après un tour de salle, de nombreuses communes ont délibéré. Il est important que celles-ci adressent leurs délibérations à la communauté de Communes.

INFORMATION - Transfert des pouvoirs de police spéciaux

Olivier JACQUIN précise qu'au nom de la proximité et de la grande taille de la CC, il était opposé à ces transferts.

Aussi, il s'étonne également que certains articles de presse présentent des délibérations communales comme des « victoires » face à la CC.

Pour	Contre
Bernécourt : déchets et aires d'accueil des gens du voyage Arry	Bernécourt : habitat Mandres-Aux-Quatre-Tours Novéant s/ Moselle Euvezin Beaumont

Vu pour être affiché le 12/03/2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Thiaucourt, le 17/03/2017



Olivier JACQUIN
Président de la Communauté De Communes de Mad & Moselle